

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, ARTHUR,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, LYDIA,
MAEL, MARC-ANTOINE, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 25
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21
Discipline & Dossiers FAFA
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUÏKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
*Liberté
Égalité
Fédération*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



EKINSPOORT



Yvelines
Le Département

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	4
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	4

RELEVES CLUBS 2425-2

Les relevés clubs sont disponibles dans Footclubs. Un mail, expliquant la façon de les éditer, a été envoyé à l'ensemble des clubs

La date limite a été fixée au 6 juin 2025.

Pour tout renseignement ou demande particulière, contactez-nous :

administration@dyf78.fff.fr

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

CLASSEMENTS 2024 / 2025
sous réserve des procédures en cours

*Consultez les classement des
championnats 2024 / 2025*

Mise à jour du 13/06

[Cliquez ici](#)

*Pour information,
les montées / descentes seront publiées
la semaine prochaine.*

AGENDA 2024 / 2025 JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

14/06/25

Réunion de fin de saison des Arbitres au District

16/06/2025

Fermeture exceptionnelle du District

17/06/25

CFI U6-U9 au District

21 & 22/06/25

Journée Nationale des Débutants à Montigny le Btx

24/06/2025

Comité de Direction

MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES



Nous avons le plaisir de vous partager le film, réalisé par la [FFF - Fédération Française de Football](#) et diffusé en avant première lors de la journée des 🌟 bénévoles 🌟 qui a eu lieu le 25 mai 2025.



À toi qui m'as permis de découvrir le ballon.



À toi qui m'as transmis cette passion.



À toi qui nous as toujours conduit à bon port.



À toi qui m'orientes, me guides, m'encourages.



À toi qui laves mon maillot.



À toi qui me donnes des forces.



À toi qui ouvres le club à l'aube, et qui le fermes tard le soir.



À toi qui m'as permis de devenir pro.



À toi qui m'as transmis ces valeurs.



À toi qui me demandes d'ouvrir un cahier avant de prendre un ballon.



À toi qui fais vivre le club.



À toi qui fais vivre le foot.



À toi pour qui ce club est une famille.



À toi, À toutes, À tous



Merci



Retrouvez la vidéo sur nos réseaux :

<https://www.facebook.com/share/v/12KPkXjs21i/>



ENGAGEMENTS 2025 / 2026



[La plateforme pour les engagements et alternances District est désormais disponible.](#)

1 La campagne pour les engagements 2025/2026 bat son plein et vous aviez jusqu'au 31 mai pour faire vos inscriptions sur l'extranet de la Ligue de Paris.

2

3 Avec l'application des accessions générationnelles, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points,

■ **U14** : Tous les clubs qui ont engagé une ou des équipe(s) U14, sont sollicités afin de placer leur(s) équipe(s) sur l'un des 3 niveaux proposés. Cette démarche est à réaliser sur la plateforme d'engagements D.Y.F. Pour comprendre le fonctionnement de ce choix, nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ci-après (**webinaire**).

■ **U17** : Si vous souhaitez engager des équipes U17 en District, alors, vous ne devez pas engager l'équipe sur l'extranet de la Ligue, sinon elle participera au championnat régional R3 la saison prochaine. Il faut le faire sur notre plateforme également. Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ci-après (**webinaire**), afin de comprendre les implications d'un engagement en District ou en Ligue pour votre club.

■ **U23** : Nous vous informons que la saison prochaine, le District mettra en place un championnat SENIORS DAM U23, réservé aux licenciés U19 à U23 et ce dans le but de proposer une transmission progressive de nos jeunes au niveau SENIORS. Si vous êtes intéressé, il vous faut dans un premier temps, compter cette équipe SENIORS U23, dans le nombre total de vos SENIORS DAM engagées en Ligue. Puis dans un second temps, il faudra nous préciser, sur la plateforme D.Y.F. si parmi vos équipes SENIORS engagées en Ligue, une équipe SENIORS U23 se substituera à l'une d'entre elles.

Pour mieux appréhender cette intersaison, nous vous rappelons qu'une réunion s'est déroulée le vendredi 16 mai dernier. Voici les éléments que nous pouvons vous communiquer sur cette réunion :

Webinaire de présentation. (lien : <https://www.youtube.com/watch?v=6YcU47sLFdw>)

Diaporama de présentation de la réunion. (lien : <https://dyf78.fff.fr/wp-content/uploads/sites/101/2025/05/DYF-Accessions-generationnelles-Presentation-Clubs-du-16052025.pdf>)

Voici plusieurs informations importantes sur la plateforme District :

■ Les engagements des équipes compétitions (U14 à U20, SENIORS DAM, CDM, VETERANS & FUTSAL) **réalisés avant le samedi 31 mai** apparaissent déjà, car ce sont ceux que vous avez engagés en Ligue de Paris. Nous vous demandons d'utiliser **uniquement l'extranet de la LPIFF** si vous souhaitez ajouter ou modifier des équipes. Pour rappel, vous pouvez toujours procéder à des modifications, bien que nous vous demandons de coupler la modification d'un mail d'information (à l'adresse suivante : administration@dyf78.fff.fr).

■ Les engagements à réaliser **sur la plateforme District** concernent uniquement :

► Le Football Féminin :

- Critérium de foot à 8 U11F, U13F, U15F, U18F, Séniors F

l'engagement aux plateaux de foot à 5 sera à effectuer à la rentrée via le module foot animation et loisir - Footclubs

Pour les catégories Football Animation, l'engagement sur les différents Critériums Départementaux U10-U13 se feront à la rentrée. Un mail spécifique vous parviendra prochainement uniquement pour les dispositifs Espoirs U10-U13.

Dans le prolongement nous vous alertons sur ces points importants :

Pour les U17 :

- Si vous engagez une équipe en U17 R3, notez que vous ne bénéficierez pas du niveau U18 D1 en 2026/2027

- Si vous engagez une équipe en U17 District et que vous évoluez en D1, vous ne pourrez accéder en U17 R2 en 2026/2027 – suppression R3), par contre, vous pourrez bénéficier du niveau U18 D1 si vous en aurez acquis le droit.

Enfin, nous vous demandons de saisir sur la plateforme District toutes vos alternances. Nous insistons particulièrement sur ce point. Dans la base de donnée vous permettant de demander vos alternances, vous aurez toutes les équipes engagées en Ligue et en District, merci d'être le plus précis et le plus complet possible concernant vos demandes, afin que nous puissions y répondre au mieux. Pour rappel, les demandes d'alternances sont entendues dans la mesure du possible, selon l'ensemble des demandes des clubs. Pour toute demande particulière nous vous invitons également à nous envoyer un mail complémentaire pour préciser votre demande.

La plateforme restera ouverte jusqu'au jeudi 19 juin pour les U17 & U14, le vendredi 27 juin au plus tard pour les alternances, sachant que pour le Football Féminin à 8, vous pourrez toujours modifier vos engagements, par mail, jusqu'au 31 août.

Lien vers l'application ► <http://applications.dyf78.fr/engagements>

Code utilisateur : votre code club

S'il s'agit de votre première connexion, il vous sera demandé de créer votre mot de passe. Sinon vous pouvez utiliser votre mot de passe de l'année dernière (ou bien faire « mot de passe oublié »).

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Commission du 12/06/2025

Présents : MM. FERÉY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), GUICHETEAU Didier, CORNUAULT Jean-Claude, MOLLER Didier et HOUZE Michel.

Excusés :
Mme TECHER Isabelle et MM. DELESCHAUX Alain et DUPONT Jean-François (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

HOMOLOGATION DES TOURNOIS :

Utiliser et compléter obligatoirement le document DYF à disposition sur le site :

► Rubrique documents – publications diverses - fiche homologation tournoi.

La Commission n'homologuera pas tout autre document.

RAPPEL REGLEMENT

Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 30.15 du Règlement Sportif du DYF

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation du match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

U18

D3C du 11/05/2025

29725696 ELANCOURT OSC 21 / HOUDANAISE REGION FC 21

Après lecture de la feuille de match, des mails du 23/05/2025 et 28/05/2025 de HOUDANAISE REGION FC.

Des réserves portant sur le nombre de mutés hors période d'ELANCOURT OSC ont bien été posées, toutefois elles n'ont pas été confirmées comme stipulé à l'article 30.13 du Règlement Sportif du DYF :

« Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@jpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes »

En conséquence,
La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain
ELANCOURT OSC 21 / HOUDANAISE REGION FC 21 3/0

En tout état de cause, l'équipe d'ELANCOURT OSC ne comportait que 3 joueurs mutés en période normale :
CANTANTE RAINHO Damien, DA COSTA MENDES CORR Leonardo, TANTAST Rayan et aucun hors période.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 10 juin 2025

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Tony GABIER, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, MME Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT, MMES Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATÉGORIE U6-U9 PLATEAUX U9

Pour consulter le dernier plateau de la fin de saison : [cliquez ici](#)

Suite à de nombreux désistements la Commission a procédé à des modifications. Merci de consulter le récapitulatif.

PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

VOISINS FC (14/06)

Pris note du courrier du club concernant sa participation sur le plateau à SARTROUVILLE.

BAILLY NOISY SFC

Le club nous signale ne pouvoir organiser le plateau le 14 juin prochain en raison de l'organisation de son tournoi annuel.

La Commission regrette que le club se rende compte si tardivement du chevauchement du plateau avec le tournoi du club. Cette situation aurait dû être anticipé afin de trouver une solution.

Sans possibilité à 4 jours du plateau, la Commission annule ce plateau et décide de donner une amende de 80 € (4 x 20€) pour absence non excusée à plateau. La Commission propose au club des MUREAUX FC d'intégrer le plateau du MANTOIS.

CATÉGORIE U10-U11 CRITERIUM ESPOIRS

CELLOIS CS

Courrier du club évoquant des dysfonctionnements sur la rencontre U10 du 7 juin dernier à ROSNY CSM.

La commission prend note du courrier du club de CELLOIS et demande au club de ROSNY CSM de fournir des explications concernant la rencontre au plus tard lundi 16 juin avant 12 heures.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

BONNIERES FRENEUSE

La Commission regrette de l'absence du rapport de HOUILLES SO et décide de donner une amende de 20 euros pour non production du rapport demandé. Elle transmet à la CDA pour les problèmes d'arbitrage évoqués.

CATÉGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS

Infraction encadrement (24/05)

POISSY FC 22 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 16 juin, 12h00 au plus tard.

FORFAIT AVISE U10-U11 ESPOIRS

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 07/06/25

53242586 : MARLY LE ROI US 21

53242527 : BOUGIVAL FOOT 21

53242682 : HOUDANAISE REGION FC 1

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U7

Amende après rappel : 20€ par équipe
Plateaux du 07/06/25

BAILLY NOISY SFC : 4 équipes
VERSAILLES 78 FC : 4 équipes
CARRIERES GRE AS : 4 équipes
SARTROUVILLE ES : 4 équipes
PORCHEVILLE FC : 4 équipes

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 24/05/25

72532904 : VILLENES ORGEVAL FC, BOUAFLE ES, CARRIERES S/SEINE US

72532906 : PORCHEVILLE FC, MANTES USC, ROSNY CSM

72532907 : LIMAY ALJ, BUCHELOISE AS, VAUX ES, JUZIERS FC

72532915 : VELIZY ASC, MONTFORT FC, BOIS D'ARCY AS

72532919 : MUREAUX OFC, HARDRICOURT US, MANTOIS FC 1

72532920 : MEZIERES ASJL, BREVAL FC, MAULOISE US, ISSOU AS, TESSANCOURT FC

72532925 : VIVONS FOOT MANTES, HOUDAN FC, FOURQUEUX AS

U8-U9 ESPOIRS

Erratum : Annulation amende infligée YF 1848
Plateaux du 17/05/25

Fiche équipe

ELANCOURT OSC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10 - U11 DPTAL

Amende après rappel : 51.50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/05/2025

U10

522315 ECQUEVILLY E.F.C. 21 - TRIEL AC 21
518355 F.C. ACHERES 21 - CARRIERES GRESILLONS 21
531085 YVELINES U.S. 21 - ETANG ST NOM ES 21
519963 AUBERGENVILLE F.C 22 - VILLENES ORGEVAL 22
564690 POISSY FC 22 - ST GERMAIN EN LAYE 22
544913 MANTOIS 78 FC 24 - F.C. ACHERES 22
549943 BOUGIVAL FOOT 22 - CARRIERES S/SEINE US 22

U11

522315 ECQUEVILLY E.F.C. 1 - TRIEL AC 1
502858 HOUILLES A.C. 2 - ISSOU AS 1
531085 YVELINES U.S. 1 - ETANG ST NOM ES 1
564690 POISSY FC 2 - ST GERMAIN EN LAYE 2
544913 MANTOIS 78 FC 4 - F.C. ACHERES 2
542459 SARTROUVILLE ES 2 - PLAISIROIS F.O. 2
500634 RAMBOUILLET YVELINES 2 - VELIZY ASC 2
524536 PORCHEVILLE FC 1 - BOUAFLE /FLINS ENT. 1
517864 GARGENVILLE STADE 1 - VAUXOISE ES 1
517864 GARGENVILLE STADE 2 - VAUXOISE ES 2
518199 CARRIERES GRESILLONS 4 - SARTROUVILLE ES 3
564690 POISSY FC 3 - MONTESSON U.S. 3
513128 NEAUPHLE-PONT. 3 - ENTENTE VERNEUIL 3

U12 - U13 DPTAL

Amende après rappel : 51.50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 17/05/2025

U13

53245898 EPONE USBS 2 / CRAVENT FC 1

Amende après rappel : 51.50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/05/2025

U12

53245500 ECQUEVILLY EFC 22 / BOUGIVAL FOOT 22
53245543 PLAISIROIS FO 23 / HOUILLES AC 24

U13

53245656 CONFLANS FC1 / HOUILLES AC 2
53245940 MARLY LE ROI US 1 / CARRIERES SUR SEINE US 3
53245989 NEAUPHLE PONT 1 / MESNIL ST DENIS ASL 2

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
& pénalité sportive selon application du règlement
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/05/25

U10

POULE ELITE

VERSAILLES 78 FC 21 / CONFLANS FC 21
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

POULE ESPOIR A

FOURQUEUX AS 21 / NEAUPHLE PONT 21
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

POULE PROMOTION

MONTESSON US 21 / CHESNAY 78 FC 21
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

U11

POULE ELITE

VERSAILLES 78 FC / MANTOIS 78 FC
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

POULE ESPOIR A

FCFF / NEAUPHLE PONT
Pénalité à FONTENAY: -1 pt. NEAUPHLE reste vaincu (4)

POULE ESPOIR B

PLAISIROIS FO / CHANTELOUP LES V.US
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

De plus, la Commission demande pour le lundi 16 juin au plus tard, le score de la rencontre, sous peine de match perdu par pénalité aux 2 équipes.

FOURQUEUX AS / CONFLANS FC

Pénalité aux 2 équipes : -1pt

PROMOTION

MAUREPAS AS / LIMAY ALJ
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Erratum : Annulation amende et pénalités infligées YF 1848
Rencontres du 17/05/25

U12

VILLENES ORGEVAL 21 ROSNY CSM 21
Pénalité aux 2 équipes : -1 pt

**Amende après rappel au club d'accueil : 20€
& pénalité sportive selon application du règlement
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/05/25**

U12

MONTIGNY LE BX AS 21 ÉPÔNE USBS 21
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

LIMAY ALJ 21 VERSAILLES 78 FC 22
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

CELLOIS CS 21 MAUREPAS AS 21
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

MONTESSON US 21 HOUILLES AC 22
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

MANTOIS 78 FC 22 PLAISIROIS FO 22
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

U13

MONTESSON US ÉPÔNE USBS 1
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

POISSY FC 1 ÉLANCOURT OSC 1
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

MANTOIS 78 FC 2 PLAISIROIS FO 1
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

De plus, la Commission demande pour le lundi 16 juin au plus tard, le score de la rencontre, sous peine de match perdu par pénalité aux 2 équipes.

CHATOU AS 1 VERSAILLES 78 FC 1
Pénalité aux 2 équipes : -1pt

GUYANCOURT ES 1 VIROFLAY USM 1
Pénalité aux 2 équipes : -1pt